



*Communiqué de presse*

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE  
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC  
Section de la CREUSE  
542 - Maison des Associations et des Syndicats  
Immeuble de Braconne  
23000 - GUERET  
Téléphone : 05 55 41 04 81 - 06 30 17 47 53  
Courriel : [snu23@snuipp.fr](mailto:snu23@snuipp.fr)

## **Rythmes scolaires : respecter le choix de la communauté éducative !**

Le Ministère s'apprête à publier le décret autorisant les écoles à organiser le temps scolaire sur 4 jours. En cette fin d'année, les conseils d'écoles se réunissent et ouvrent le débat avec la communauté éducative locale. Pour le SNUipp-FSU, il s'agit de prendre en compte les réalités locales et les difficultés de mise en œuvre liées notamment à la faiblesse du financement de l'Etat qui n'a pas permis de mettre en place cette réforme dans des conditions favorables aux élèves. La baisse programmée de 10 milliards d'euros du budget de fonctionnement des collectivités locales va encore amplifier le creusement des inégalités tout comme l'annonce de la fin du versement du fond d'amorçage aux communes.

Pire, les personnels partagent très largement l'avis que cette réforme a dégradé tant leurs conditions de travail que les conditions d'apprentissage des élèves (voir résultats de l'enquête du SNUipp-FSU national en PJ).

Jusqu'alors, la DSDEN 23 et le Recteur refusait de communiquer sur cette question attendant la publication du décret. Le SNUipp-FSU 23 est intervenu à plusieurs reprises pour qu'une communication claire soit faite en direction des collectivités locales en charge des affaires scolaires. C'est aujourd'hui, chose faite. Dans un courrier en date du 14 juin (voir PJ), **le Recteur leur a écrit pour indiquer que la possibilité leur serait offerte dès la rentrée 2017 !** Et ce, même si le décret n'est pas encore paru !!!

Un Conseil Départemental de l'Education Nationale est prévu le mercredi 5 juillet pour examiner ces demandes de changement d'organisation du temps scolaire.

### **Pour le SNUipp-FSU 23, il s'agit maintenant de respecter les choix des conseils d'écoles !**

En effet, nombre de conseils d'écoles se sont positionnés pour un retour à la semaine de 4 jours, la plupart à l'unanimité. Il serait inconcevable que des maires ou présidents de communautés de communes ne suivent l'avis des conseils d'écoles où sont représentées toutes les composantes de la communauté éducative.

Pour le SNUipp-FSU23, les élus municipaux et/ou communautaires qui ont réussi à organiser des activités périscolaires dans l'urgence à la rentrée 2014 (alors qu'ils y étaient le plus souvent opposés !) ne peuvent refuser à la communauté éducative un retour à 4 jours lorsque celle-ci le demande dans l'intérêt des élèves qui lui sont confiés...

**Le SNUipp-FSU 23 portera la voix des conseils d'écoles lors du CDEN du 5 juillet et rendra compte, y compris dans la presse, des situations pour lesquelles leur avis aurait été bafoué !**

A Guéret, le 26 juin 2017

Contact : Julien Colombeau - 05 55 41 04 81 - 06 30 17 47 53